

## Message

à l'Assemblée générale de Lausanne Région  
de Gustave Muheim, président

---

Cugy, le 10 avril 2008

---

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir et un grand honneur qui m'échoit d'ouvrir notre Assemblée de printemps dans le village de Cugy. Membre du secteur Nord de Lausanne Région, Cugy fait partie de notre association depuis sa création. Son Exécutif est un partenaire apprécié, tant au sein de son secteur que de Lausanne Région.

Avant de passer la parole au représentant du syndic de ces lieux, qui regrette de ne pouvoir être des nôtres pour cause de déplacement à l'étranger, j'adresse un très cordial salut à toutes les personnalités issues de milieux les plus divers, qui nous font l'honneur d'assister à nos débats. Un salut tout particulier à « mon » nouveau Préfet du District de Lavaux-Oron, M. Croset, ainsi qu'à nos trois nouvelles communes membres, Montpreveyres, Poliez-Pittet et Villars-Tiercelin. Bienvenue à Lausanne Région, et comme on dirait à Belmont : vous êtes ici chez vous.

MM. les Syndics Cerottini de St. Sulpice et Schiesser de Romanel, membres du Bureau de coordination, me prient d'excuser leur absence, ainsi que Mme et MM. les Conseillers d'Etat Broulis, Leuba, Lyon, Maillard et Mermoud ; chose ici faite. De nombreuses autres personnes ont aussi pris la peine de nous écrire pour annoncer leur absence, et nous les en remercions ici « en bloc », avec des vœux tous particuliers de prompt rétablissement à M. le Préfet du District de Lausanne, Serge Terribillini.

Ceci exprimé, j'ai donc le plaisir de passer la parole à M. le Conseiller municipal José ROHRER, vice-syndic des Cugiérans, plus connus sous le sobriquet de « Lè Bocan », ce que chacun sait vouloir dire « les Boucs » en bon vaudois.

---

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Exercice périlleux que de vouloir faire un message présidentiel, à une Assemblée régulièrement convoquée pour parler essentiellement du passé, chose d'ailleurs déjà faite lors des assemblées de secteurs. De plus, un volumineux rapport de gestion de l'exercice 2007 a, à n'en pas douter, fait l'objet de vos lectures préférées ces dernières semaines ! Et parler du futur, alors que nous n'avons pas encore « planché » sur son budget, pourrait paraître présomptueux. Dès lors, vous l'aurez compris, je vous parlerai du présent, même si certains propos relèveront du conditionnel.

Commençons tout d'abord par le **fonctionnement de notre association**. Pour ne pas faire « comme les autres », nous avons inversé en 2007 notre pyramide administrative, en ayant au sommet 3 cheffes (ne peut-on pas dire « cheftaines » ?), par ordre alphabétique, Mmes

Darbellay, RoCHAT et Savary, puis 2 assistantes, Mme Campiche et Cuenoud, et un « guide » qui se veut « spirituel » plutôt que « dirigiste ». Cette nouvelle organisation n'a pas tardé à démontrer son efficacité, reconnue jusqu'au sein de nos commissions de travail. Merci donc au staff de Lausanne Région pour avoir parfaitement assimilé cette nouvelle manière de fonctionner.

Nos différentes commissions ont aussi gagné en efficacité, alors qu'elles n'en manquaient pourtant pas. Une information soutenue du Bureau de coordination lui a permis de valider les grands axes de travail des commissions, pour le plus grand bien de l'avancement de leurs réflexions. Certains dossiers ont fait des pas de géant, et l'un d'eux a trouvé son aboutissement fin 2007 : je veux parler de celui ayant trait à la « gestion financière » des déchets. Mais aboutissement n'a finalement pas rimé avec achèvement, au grand dam des délégués des communes.

Tout d'abord, nous pouvons saluer le **travail de haute qualité de la commission « déchets »**. Elle vient de vous prouver son souci du détail, en vous adressant, en complément de son projet de règlement, un dossier technique destiné à accompagner la démarche municipale auprès des organes délibérants. Cette procédure, appliquée dans le cadre de la création de la Fondation de Beaulieu, avait démontré sa pertinence, donc saluée par les autorités.

Mais dans le cadre de la gestion du dossier « déchets », d'autres écueils se sont dressés. Il ne s'agit pas tant du report de décision des deux plus grandes communes de notre association, confrontées au jeu parfois malsain de la « politique politicienne », lorsque les représentants des partis politiques sont en campagne permanente, mais du problème généré par le « laisser faire » décidé par le Grand Conseil vaudois, il est vrai avec l'appui, « à l'insu de son plein gré », du Conseil d'Etat de l'époque.

Les cloches des villages et des villes, et pas seulement celles fixées dans les clochers, nous font subir les affres de l'esprit de clocher, tel qu'il régnait au Moyen âge. Chacun y va de sa vérité sur la meilleure manière de répondre à l'obligation fédérale en matière de gestion du principe de pollueur – payeur. Certaines personnes et certains partis ne sont pas (ou plus) à une contradiction près. Hier opposées par exemple à la taxe au sac, aujourd'hui devenues ferventes défenderesses, elles portent haut les vertus du sac et portent aux gémonies la taxe forfaitaire. D'autres, favorables à ce dernier modèle, se posent la question de l'obligation légale de devoir répondre à une obligation ... légale !

Pour la première fois, le Vaudois pourtant si prompt à regarder du côté de Berne, en se faisant un point d'honneur d'être le premier à répondre « oui chef » aux exigences fédérales, se retourne vers Genève, en disant « y en a point comme eux », avec des trémolos rupestres dans l'accent vaudois. Trêve de plaisanterie, le dossier des déchets est un dossier pourri, de par l'absence de volonté cantonale. Certains édiles cantonaux affirment qu'en ne fixant pas de règle dans la loi, on respecte l'autonomie communale. Nous aurions aimé entendre le même discours, lorsqu'il s'est agi de nous transférer, respectivement d'augmenter nos charges dans le cadre de la nouvelle péréquation financière fédérale.

Dans cette « affaire », et la main sur le cœur, le canton a transféré début 2008 sur toutes les communes l'équivalent de deux points d'impôts, dits « socle », en leur laissant le soin de les récupérer auprès de leurs contribuables. Demandez au syndic de la Ville de Pully, qui respecte avec rigueur le serment prêté lors de son assermentation « veiller à la conservation des biens communaux », en allant par 3 fois à la « noce à Thomas », ce qu'il pense du courage politique du Grand Conseil. Celui-ci, par crainte de référendum populaire, a transféré la patate chaude du choix de la taxe de déchets aux communes, avec la certitude que 378 Conseils communaux ou généraux feront mieux que les 180 députés à l'époque.

En attendant, certains membres d'exécutifs ayant choisi la taxe au sac gonflent leurs pectoraux lorsqu'ils publient leurs résultats : jusqu'à 50 % de déchets en moins, disent-ils, alors que les communes voisines voient leurs équipements de récoltes pris d'assaut par le

« passant qui passe » au volant de son « transporteur de sacs poubelles ». Interpellé sur ce fait, un éminent membre politique de ce canton propose de verbaliser les migrants. C'est oublier que pour appliquer une procédure répressive, il faut du personnel. La plupart de nos villages n'ont pas de pandores « à demeure », le besoin ne se faisant pas sentir, et les moyens financiers n'existant pas.

De façon provocante, je pourrais vous suggérer que nous passions tous un contrat de prestations avec la Police cantonale, et nous verrions nos d'Artagnan faire de la Police de proximité. C'est ridicule, je le sais, mais c'est tout aussi ridicule de dire aux communes « y'a qu'à ». C'est donc auprès de nos élus au Parlement cantonal que nous devons nous tourner, pour leur demander de prendre leurs responsabilités, malgré le risque d'être désavoués par le Peuple. Ne pas vouloir prendre ce risque, c'est ne pas vouloir assumer ses responsabilités.

Le Bureau de coordination se penchera, lors de sa prochaine séance, sur les modalités à appliquer en matière d'intervention auprès des instances cantonales. Mais en attendant, Mesdames et Messieurs les représentants des municipalités, ne baissez pas la garde dans ce dossier, et faites passer le message suivant auprès de votre Conseil communal et général : le Vaudois, comme le Genevois d'ailleurs, n'a pas le choix : soit il respecte l'ordonnance fédérale en vigueur depuis 1997, soit il s'expose à une décision de justice, dont les conséquences ne pourront être appréciées qu'après, avec tout ce qui pourrait en découler de négatif en matière de financement de l'élimination de nos déchets.

Et à vous, élus au Parlement cantonal, mettez pour ce dossier une sourdine à la « guerre des clans », et intervenez auprès du Conseil d'Etat pour qu'il revienne, toutes affaires cessantes, avec un projet cohérent, quel qu'il soit, pourvu qu'il existe.

### **Travaux en cours de nos commissions thématiques**

Tel qu'exprimé dans mes propos liminaires, nos commissaires sont ardues à la tâche. Voici quelques exemples des sujets en cours de traitement par vos délégués :

- Commission **Formation et emploi des jeunes** : une réflexion est engagée sur un processus d'accompagnement de nos jeunes de 15 à 18 ans, pour leur éviter les « trappes », celles qui les guettent lorsqu'ils sortent des mesures mises en place à leur intention, mais sans solution pratique à la clé. Cette commission a organisé le stand de Lausanne Région au Salon de la formation et de l'apprentissage « Planète Métiers » qui ouvrira ses portes mardi prochain et sur lequel beaucoup d'apprentis de nos communes présenteront leur profession.
- Commission **Activités sportives** : elle réfléchit à la mise sur pied d'une Journée Régionale du sport, pour les 7 à 77 ans, impliquant nos sociétés sportives locales qui pourraient faire valoir leurs activités, donc aussi recruter des nouveaux membres.
- Commission **Transports** : l'édition 2010 des comptages quinquennaux du trafic routier nécessite une préparation importante, et vous serez associés suffisamment tôt à cette démarche, pour vous permettre de faire part de vos désirs et/ou besoins.
- Commission **Toxicomanie** : depuis quelques mois, la Commission examine la pertinence des subventions accordées par Lausanne Région à diverses institutions, en vue du budget 2009 de notre association. Elle prépare aussi un « onglet » à mettre sur les sites Internet des communes, intitulé « problèmes de dépendances : où trouver de l'aide ». Les liens donneront accès aux sites offrant des réponses selon le type de dépendances : alcool, cannabis, tabac, jeu excessif, etc.

**Notre office de promotion économique**, appuyé par sa Commission et le groupe de suivi, vient de clore sa 6<sup>ème</sup> édition du PERL, Prix Entreprendre Lausanne Région. Un grand bravo à Mmes Rochat et Cuenoud, qui ont « barré » ce paquebot avec brio. Aux dires des spécialistes en la matière, notre PERL n'a plus rien à envier aux manifestations concurrentes, où les millions pleuvent à flot. Les projets retenus par le Jury, présidé par M. le Syndic Brélaz, leur présentation en 3 D, pour finir par l'hommage rendu aux nouveaux entrepreneurs par M. Rüeger, président de la CVCI, resteront dans nos mémoires.

Je ne saurais passer sous silence le travail titanesque de nos trois « cheftaines », dans l'élaboration de la stratégie économique de notre région, document revendiqué par l'Etat en application de la LADE, nouvelle **Loi sur l'appui au développement économique**. Votée par le Grand Conseil en juin 2007 et entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la LADE n'a pas bénéficié d'un règlement d'application, ce qui n'a pas facilité le travail, ni des services cantonaux, et encore moins celui des associations régionales, « navigant à vue ». Aujourd'hui notre stratégie est validée par le canton, et sert même d'exemple pour les autres régions.

Pour conclure, je ne vous parlerai pas, une fois n'est pas coutume, des finances de notre beau canton, car être ministre des finances milliardaire n'a plus rien d'exceptionnel, surtout autour du « lac de Genève » ! J'émet par contre un souhait : que le futur excellent résultat programmé pour l'exercice 2008 donne lieu à des substantielles attributions au trois Projets d'agglomérations vaudois, et au nôtre en particulier. Aujourd'hui, la Confédération devrait multiplier par 4 la part de son fonds d'infrastructures réservé aux agglomérations, pour financer le 50 % des coûts annoncés par les 30 projets déposés en Suisse. Penser que le Parlement le fera demain relève encore de l'utopie. Il est donc urgent non plus d'attendre, mais de provisionner.

Je ne vous parlerai pas non plus du PALM, cet objet de la plus haute importance pour notre région vous étant présenté sous point 6 de l'ordre du jour par Mme Darbellay. Par contre, j'ai le plaisir de vous présenter M. Spahr, le nouveau chef de projet du PALM depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier.

Je vous remercie de votre attention.

*Gustave Muheim*